

Cuisine bernoise au Volkshaus et élection du Conseil fédéral

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1965)

Heft 41

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1029026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J.A. Lausanne Domaine 41 public

Cuisine bernoise au Volkshaus et élection du Conseil fédéral

Samedi soir 2 octobre 1965, à 19 h. 30, le comité directeur du Parti socialiste suisse recevait ceux que l'on appelle en style de congrès les hôtes étrangers. La cuisine n'était pas française ; certes, M. Schmitt, délégué de la S.F.I.O., racontait à table, selon un scénario bien mis au point, la nuit « historique » de la rupture Deferre - M.R.P. : « à quatre heures, à l'aube, épuisés de discussions vaines, nous nous séparâmes... ». Mais la cuisine était bernoise, sans prétention, abondante. Le centre d'attraction était M. Georges Brown, du Labour Party, ministre de M. Wilson, cocassement incapable de reconnaître son nom quand en schwyzertütsch il était demandé au téléphone. Légèrement voûté, par coquetterie pour cacher un tempérament celte bouillant, le sourcil hirsute, détendu comme un Anglais en tournée continentale, il amusait princièrement M. Tschudi, qui ne se dessaisait jamais de la simplicité démocratique d'un aristocrate bâlois. M. Chaudet n'était pas caché sous la table. Son nom ne circulait nulle part.

Les hypothèses

Le lendemain et les jours suivants, il fut en revanche beaucoup question de M. Chaudet. Dans ce battage, dont l'ampleur surprit probablement même les auteurs de la résolution, qui ne savaient pas, peut-être, qu'on ne pardonne pas dans le monde à ceux qui disent à haute voix ce que chacun est autorisé à penser, le plus curieux fut la surabondance des hypothèses journalistiques.

Quelques-uns parlèrent de manifestation spontanée. Ils furent peu nombreux, car il ne fait pas bon passer pour un naïf. Il y eut les minables en imagination (la « Weltwoche ») : un socialiste vaudois visait le département militaire ! Les malins de la rocade en deux temps : socialiste vaudois roque avec radical zuricois ; les super-malins de la rocade en trois temps : Vaud, Zurich, Berne (M. Wahlen est malade, M. Meyer, paysan zuricois, est un bon ministre des finances, etc.) cf. la « Feuille d'Avis de Lausanne » et le « Bund », avec variante possible de la rocade en trois temps par adjonction d'un radical tessinois. Mais c'est à Bâle (« National Zeitung »), qu'on a vraiment le sens de la politique. Pour que ces rocades soient possibles, explique le rédacteur, il faut que M. Chaudet ne parte pas avant M. Spühler. Donc il fallait le faire rester. Et le meilleur moyen de maintenir en place qui a son amour-propre, c'est de le prier de partir !

Maintenant, si ce jeu vous amuse, vous pouvez reprendre toutes ces hypothèses au second degré : qui aurait intérêt à mettre en circulation... celle-ci plutôt que celle-là, etc. On n'a pas chômé dans les cénacles.

En fait, il n'y a qu'un problème essentiel à nos yeux, c'est celui de l'élection du Conseil fédéral.

Les règles du choix

M. Chaudet, nous l'avons dit quand l'affaire des Mirages était chaude (D. P. 19), fut victime d'un décalage entre sa formation politique radicale vaudoise, qui lui aurait permis de maîtriser superbement des histoires de préfet, et les responsabilités techniques et politiques écrasantes du Département militaire. Il ne pouvait que chercher un appui dans quelques hommes de confiance de son état-major, promus par lui. Dès lors, il était prisonnier de son administration et de la hiérarchie militaire, destiné à couvrir.

Deuxièmement, les hypothèses dont nous parlons plus haut couvent depuis longtemps dans la presse et les couloirs si bien que, comme le faisait remarquer M. Duplain, l'élection du Conseil fédéral pourra bientôt être mise sur carte perforée.

Autrement dit, le problème casse-tête est le suivant : comment trouver à la fois les hommes qui apparaissent comme les plus capables de maîtriser leur département et en même temps qui répondent aux mille et une conditions qui régissent l'élection du Conseil fédéral ? Et si vraiment on veut à la fois élire les plus capables et respecter les règles du jeu, on tombe dans ces parties d'échecs avec échanges de pièces qui détériorent sérieusement le climat politique suisse.

Peut-on faire mieux et autrement ?

Plan et cabinet ministériel

Nous pensons qu'il ne sera pas possible, dans l'équilibre actuel de la Confédération, de secouer les règles de représentation régionale, confessionnelle et politique ; ce n'est même pas, pour l'instant, souhaitable.

Il ne reste donc qu'une possibilité. Faire en sorte que l'arbitraire inévitable de la sélection soit atténué ou corrigé par des méthodes de travail gouvernementales originales et nouvelles.

Quant à nous, nous en retenons deux.

Le plan d'abord. Non, ce n'est pas une antienne, c'est une nécessité. Si un plan définissait à moyen terme nos objectifs nationaux, si les options du plan étaient arrêtées après un débat démocratique, le Conseil fédéral, beaucoup plus qu'aujourd'hui, serait ramené à ce qui est sa fonction naturelle : être d'abord un exécutant. Si le Parlement et le peuple définissaient les grandes lignes d'une politique qui lierait le Conseil fédéral, l'élection de tel ou tel magistrat perdrait une part de son acuité ; de même, les disputes pour savoir à qui et à quel parti attribuer les départements populaires ou impopulaires perdraient toute signification.

L'autre mesure que nous jugeons indispensable est celle de l'institution du Cabinet ministériel. D'autres que nous la réclament. Elle offrirait des avantages évidents.

Un conseiller fédéral devrait pouvoir s'entourer d'une équipe d'hommes qu'il choisirait librement : non pas des amis, des copains, des frères de couleur et de truelle, des contemporains et des concitoyens, mais des hommes utiles. Ainsi pourraient être associés des forces jeunes (la gérontocratie guette la politique suisse), ainsi le recrutement de ceux qui participent au pouvoir serait étendu à une région plus vaste que l'étroite surface du canton de l'élu.

De surcroît, un cabinet ministériel donnerait aux conseillers une certaine indépendance à l'égard de leur propre administration et leur permettrait d'étudier et de prospecter d'autres affaires que les affaires immédiates de leur département.

Ces deux mesures nous semblent essentielles. D'autres peuvent être envisagées. Mais il faut les réclamer et créer en leur faveur un large courant d'opinion. Ce serait le rôle de nos grands confrères. Au lieu de donner à des hypothèses de couloir le retentissement de leur fort tirage et de faire glisser notre climat politique vers celui de la IV^e République française, il serait plus utile de créer les conditions qui permettraient de faire de l'élection gouvernementale autre chose que : c'est mon fou contre ta tour !

Bi-mensuel romand
N° 41 21 octobre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Pierre Aguet
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Pierre Liniger
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Participez à notre référendum

(voir page 4)

Le N° 42 sortira de presse le jeudi 11 novembre 1965